

2.4 Accuser réception de l'avis provisoire pour pouvoir formuler les choix définitifs

Tant que le représentant légal n'a pas accusé réception, l'écran correspondant s'affiche à la connexion avant toute possibilité de saisie des choix définitifs.

The screenshot shows a user interface titled "Mes services" with a navigation menu on the left containing: Bourse de collège, Orientation (selected), Affectation, Fiche de renseignements, and Actualités. The main content area displays four stages of the orientation process: "Phase provisoire" (Intentions, Courant 2^e trimestre), "Phase provisoire" (Avis provisoires, Après le conseil de classe du 2^e trimestre), "Phase définitive" (Choix définitifs, Courant 3^e trimestre) - which is highlighted with a yellow border, and "Phase définitive" (Propositions, Après le conseil de classe du 3^e trimestre). Below these stages, there is explanatory text: "Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre." and "Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#)". A blue button with white text "Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe" is highlighted with a yellow border. At the bottom, a dark blue bar contains the text "Une question, besoin d'aide ?" and a button for "Assistance" with a help icon and an external link icon.

Le pictogramme  affiché dans Siecle Orientation permet de suivre et d'accompagner les familles qui n'auraient pas accusé réception de l'avis provisoire.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.



J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer.

2.5 Formuler les choix définitifs

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation.

Les repères temporels dépendent du paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre) de la fiche de dialogue.

Mes services Mes enfants

- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Actualités

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	---	---	---

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Les représentants légaux sont guidés s'ils le souhaitent vers des informations sur le service en ligne Affectation pour consulter les offres de formation après la 3^e.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Votre enfant est en 3^e ?
Découvrez les offres de formation possibles après le collège.

CONSULTER LE CATALOGUE DE L'ANNÉE DERNIÈRE

CALENDRIER 2024
Le calendrier des étapes de l'affectation 2024 sera disponible ultérieurement.

MENU

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse | Plan du site | Aide et contacts | Mentions légales | Cookies | Accessibilité - partiellement conforme | Mes données personnelles

Ajouter un choix

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix de voie d'orientation ;
- il peut saisir jusqu'à 3 choix de voie d'orientation (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les choix doivent être validés afin d'être pris en compte;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton **+Ajouter un choix définitif** ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Mes services

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

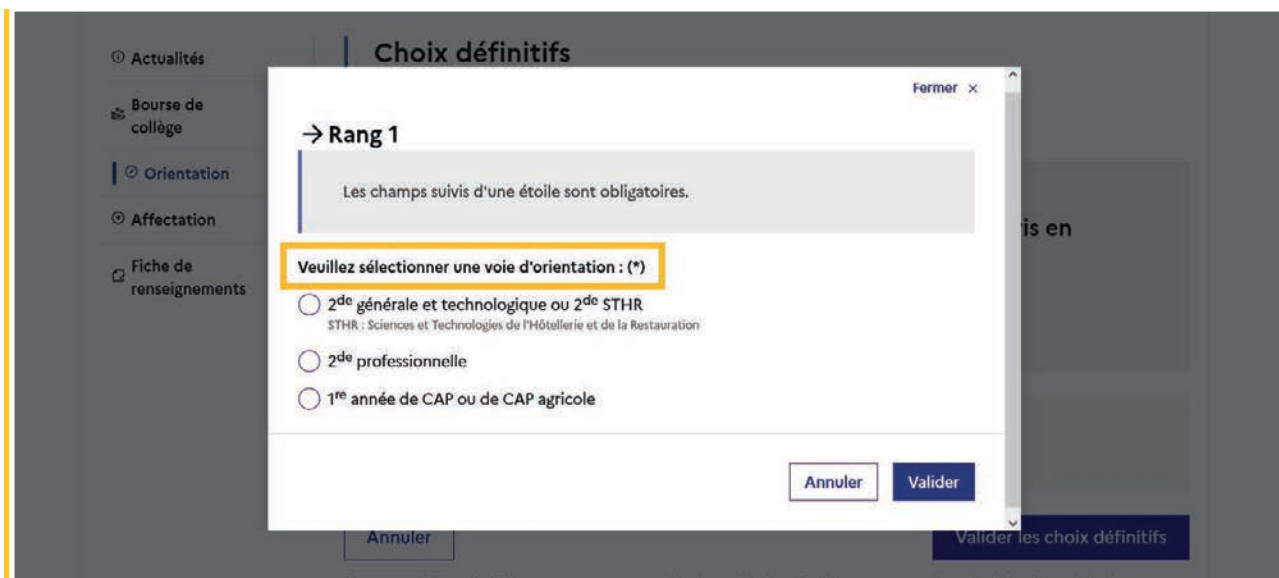
Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.



Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

Une question, besoin d'aide ? Assistance

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié.



Modifier un choix

Les boutons   permettent de reclasser le choix, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix.

Cliquer sur le choix permet de modifier la sélection.

- Actualités
- Bourse de collège**
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Cliquer sur le choix pour le modifier



+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le bouton Annuler supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

2.6 Choisir la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

The screenshot shows a web interface titled "Choix définitifs" (Final Choices). On the left, there is a navigation menu with items: "Actualités", "Bourse de collège", "Orientation", "Affectation", and "Fiche de renseignements". The "Orientation" item is selected. The main content area displays a modal window for "Rang 1" (Rank 1). At the top of the modal, it says "Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires." (Fields followed by an asterisk are mandatory). Below this, the instruction reads "Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)" (Please select an orientation path: (*)). There are three radio button options: "2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR" (with a sub-note "STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration"), "2^{de} professionnelle", and "1^{re} année de CAP ou de CAP agricole". The first option is selected. A yellow callout box on the right states: "Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2^{de} GT ou 2^{de} STHR" (There are no other information to complete for the selection of 2^{de} GT or 2^{de} STHR). At the bottom of the modal, there are two buttons: "Annuler" (Cancel) and "Valider" (Validate), with the "Valider" button highlighted by a yellow border. A "Fermer x" (Close x) button is located in the top right corner of the modal.

Après la validation de la sélection de la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, le récapitulatif de la sélection est affiché, il est possible de valider le choix et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection.



- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

2.7 Choisir la 2^{de} professionnelle et la 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left containing 'Affectation' and 'Fiche de renseignements'. The main content area has a header 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.' Below this, a modal window titled '→ Rang 2' is open. Inside the modal, there is a message: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, a section 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)' contains three radio button options: '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2^{de} professionnelle' (which is selected), and '1^{re} année de CAP ou de CAP agricole'. At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'Valider' buttons. In the background, there are also 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons.

Le statut envisagé peut être indiqué, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

The screenshot shows the same web interface as above. The modal window is now titled '2^{de} professionnelle :'. It contains a text input field with the label 'Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :'. Below this, there are two checkbox options: 'Sous statut scolaire' (with a sub-note 'Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.') and 'Sous statut d'apprenti' (with a sub-note 'Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.'). At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'Valider' buttons. In the background, there are also 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons.

La sélection doit être validée pour poursuivre à l'étape suivante.

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Hôtellerie restauration, relation client ou numérique

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

Les informations complémentaires indiquées sont affichées dans le récapitulatif des choix.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) [Valider les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

2.8 Choisir plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.

Annuler Valider

La saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Aéronautique ou boulanger

Sous statut scolaire

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler

Valider

Annuler

Valider les choix définitifs

2.9 Valider les choix définitifs

Le récapitulatif des choix doit être validé pour être enregistré et envoyé dans Siecle Orientation.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Valider les choix pour qu'ils soient envoyés dans Siecle Orientation

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 3
1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance



Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.
Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix définitifs.

Un récapitulatif et un message s'affichent après la validation des choix :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix saisis à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

2.10 Consulter et modifier les choix

Seul le représentant ayant validé les choix peut apporter des modifications. Les choix validés sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève

Le bouton **Modifier les choix** permet d'activer la modification. Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

Un courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



- ⊙ Actualités
- Bourse de collègue**
- ⊙ Orientation
- ⊙ Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date de fermeture du service en ligne indiquée par le chef d'établissement

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

[Modifier les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis



Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 18/01/2024 à 11:38, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire
- Rang 2 : 1re année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité(s) : Aéronautique ou boulanger
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix enregistrés.

Bien cordialement,
Coordonnées de l'établissement

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 18/01/2024 à 11:38 par Mme **Prénom NOM**, nous vous informons par ce message que le(les) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire
- Rang 2 : 1re année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité(s) : Aéronautique ou boulanger
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.

En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,
Coordonnées de l'établissement

2.11 Répondre aux propositions du conseil de classe

La réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le lendemain de la saisie des propositions du conseil de classe, le représentant légal peut les consulter et donner sa réponse.

Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre.

The screenshot shows a web interface titled 'Mes services' with a dropdown menu for 'Mes enfants'. On the left is a sidebar with navigation options: 'Bourse de collège', 'Orientation' (selected), 'Affectation', 'Fiche de renseignements', and 'Actualités'. The main content area is divided into four columns representing different stages: 'Phase provisoire' (Intentions, Courant 2^e trimestre), 'Phase provisoire' (Avis provisoires, Après le conseil de classe du 2^e trimestre), 'Phase définitive' (Choix définitifs, Courant 3^e trimestre), and 'Phase définitive' (Propositions, Après le conseil de classe du 3^e trimestre). Below these columns, a text block states: 'Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :'. This is followed by a bulleted list: 'd'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;' and 'pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.'. A blue button with white text 'Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe' is highlighted with a yellow border. At the bottom, a dark blue bar contains the text 'Une question, besoin d'aide ?' and a button for 'Assistance' with a help icon.

L'un ou l'autre représentant peut répondre aux propositions du conseil de classe, l'affichage des écrans et les courriels transmis sont identiques pour chacun à cette étape.

Toutes les informations saisies dans Siecle Orientation sont affichées dans le service en ligne Orientation.

Un seul représentant indique la réponse aux propositions et en cas de désaccord les représentants légaux sont tous informés qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.



- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} professionnelle

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
 Sous statut scolaire.
 Sous statut d'apprenti.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
 Hôtellerie restauration

Rang 2 : 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

OUI

Spécialité demandée : Aéronautique ou boulanger
 Sous statut scolaire.
 Sous statut d'apprenti.

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Les familles peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour chaque choix, les conseils et la proposition pour une voie non demandée

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

La réponse s'effectue en cochant les propositions acceptées ou le désaccord puis en validant

Valider

Une question, besoin d'aide ?

Assistance


2.12 Accord

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

 La réponse validée ne peut plus être modifiée.

Valider

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord, **l'affichage de l'écran est identique pour chacun.**

- 🕒 Actualités
- 📄 Bourse de collège
- 📍 Orientation
- 📄 Affectation
- 📄 Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} professionnelle

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
 Sous statut scolaire.
 Sous statut d'apprenti.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
 Hôtellerie restauration

Rang 2 : 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

OUI

Spécialité demandée : Aéronautique ou boulanger
 Sous statut scolaire.
 Sous statut d'apprenti.

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Retour des représentants légaux sur l'orientation



Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

[Nom] a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 23/01/24 à 11:09 :

- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement. Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Je donne mon avis



Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 23/01/2024 à 11:09 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été acceptée(s) :

- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Celle(s)-ci devient(nent) décision(s) d'orientation définitive(s) prise(s) par le chef d'établissement.

Tous les représentants légaux sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

2.13 Désaccord

Mes services Mes enfants

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond à la demande des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

NON

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} professionnelle

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée les informant qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.

L'affichage de l'écran est identique pour chacun.

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond à la demande des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

NON

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} professionnelle

Retour des représentants légaux sur l'orientation



Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

[Nom] a refusé la ou les propositions du conseil de classe le 24/01/24 à 09:11.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.



SERVICES PUBLICS*

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet : [ORIENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 24/01/2024 à 09:11 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été refusée(s) :

- 2de professionnelle

Tous les représentants légaux sont informés de ce désaccord.

Vous devez immédiatement prendre contact avec le chef d'établissement.

2.14 Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des choix définitifs

Mes services Mes enfants

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

i La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui.
En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

2.15 Connexion de l'élève

Écran de consultation des choix définitifs

Mes services

Orientation

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

La saisie doit être effectuée par un représentant légal.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 